

Contrat de maintenance

Entre les soussignés :

Freres de Saint. Jean
Procureur de Lyon
10 rue du Commandant Charcot
69005 LYON

lyon@stjean.com
représenté par Goutagne
de Longcamp.

Ci-après désignée **Le CLIENT**,

D'UNE PART,

ET

Dénomination :	Thivinfo.com	Représenté par :	Sébastien SERRE
Statut :	micro-entrepreneur	Qualité :	Développeur Web
SIRET :	75328451200013		
Adresse :	12 avenue Lucien Brétignières 78850 Thiverval-Grignon		
Contact Commercial :	sebastien@thivinfo.com	Support :	support@thivinfo.com

Ci-après désigné **Le PRESTATAIRE**,

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Le CLIENT dispose d'un site web utilisant le CMS WordPress dont il souhaite confier la maintenance à un prestataire de services.

Le CLIENT et le PRESTATAIRE ont décidé de définir par contrat les modalités essentielles d'exécution de cette prestation et leurs obligations respectives

DEFINITIONS

CMS WordPress : système de gestion de contenu (SGC ou content management system (CMS) en anglais) libre et open-source. Ce logiciel écrit en PHP repose sur une base de données de type MySQL et est distribué par l'entreprise Automattic sous licence GNU GPL V2. Les fonctionnalités de WordPress

permettent de créer et gérer différents types de sites Web : blog, site e-commerce, site vitrine ou encore portfolio. Il est distribué selon les termes de la licence GNU GPL version 2.

Hébergeur : Fournisseur d'hébergement sur internet, c'est-à-dire qui propose un espace de stockage en ligne, auquel le CLIENT aura souscrit pour héberger son site web.

Nom de domaine : Chaîne de caractères (ex : leboncoin) associée à une extension (ex : .com, .fr...). Il constitue ainsi un nom familier associé à une adresse IP, c'est par cette adresse que les internautes accèdent au site web.

Incident : tout écart de fonctionnement, dysfonctionnement, erreur ou non-conformité du site internet réalisé à partir du CMS WordPress, par rapport à ses spécifications et/ou à sa documentation, qui interdit l'utilisation de tout ou partie des fonctionnalités ou qui affecte les résultats du site, et/ou toute insuffisance de performance qui soient répétées et reproductibles chez le CLIENT, indépendamment d'une mauvaise utilisation,

ARTICLE : 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le PRESTATAIRE assurera la maintenance du site du CLIENT.

Le PRESTATAIRE s'engage envers le CLIENT à fournir diverses prestations, relevant de la maintenance du site web du CLIENT comprenant la page d'accueil accessible au nom de domaine : **exemple.fr** ainsi que l'ensemble des pages secondaires, à l'exclusion de tout autre site ou page web.

Le PRESTATAIRE s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

ARTICLE : 2 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

1.2.1 Obligations générales

Le PRESTATAIRE s'engage à maintenir personnellement le site web objet du présent contrat, ou à faire préalablement agréer par le CLIENT tout autre intervenant dont l'assistance serait nécessaire.

Le PRESTATAIRE doit s'assurer, de manière générale, que ses employés, fournisseurs, collaborateurs, sous-traitants, s'il y a lieu, ainsi que tous les tiers qui seraient amenés à l'assister dans sa tâche, respectent intégralement les dispositions du présent contrat, notamment en ce qui concerne la propriété intellectuelle et la confidentialité.

Le PRESTATAIRE s'interdit, de manière générale, de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative, etc., qui lui auront été communiquées par le CLIENT, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

1.2.2 Maintenance

Le PRESTATAIRE s'engage à fournir, de bonne foi et en s'efforçant de répondre aux besoins du CLIENT, les prestations suivantes :

- Procéder à la **mise à jour** de WordPress, des extensions et du thème en s'assurant que le site continuera à fonctionner comme précédemment.
Les mises à jour seront réalisées que sur des éléments "originaux" n'ayant pas fait l'objet de

développement particulier qu'une mise à jour pourrait remettre en question.

Si la mise à jour d'un élément venait à compromettre le fonctionnement ou la stabilité du site, le PRESTATAIRE se réserve le droit après avoir informé le CLIENT de ne pas procéder à la mise à jour de l'élément, ce qui est implicitement accepté par le CLIENT.

Les mises à jour peuvent entraîner un blocage de la partie administration du site qui n'excède pas en général une minute. Le PRESTATAIRE se réserve cependant le droit de suspendre ponctuellement et brièvement l'accessibilité au site, après en avoir informé le CLIENT, pour des interventions de maintenance ou d'amélioration visant à son bon fonctionnement, sans droit à indemnité. Ce type d'interruption ne devra pas excéder une heure et devra, de préférence, se produire en dehors des moments d'affluence (à voir avec les statistiques de fréquentation fournies par un outil de suivi). Un message d'information de maintenance du site sera systématiquement affiché, en cas d'indisponibilité.

- Mettre en place des **sauvegardes automatiques** (fichiers et base de données) et contrôler leur bonne exécution. En matière de sauvegarde le PRESTATAIRE recommande au CLIENT de lui fournir l'accès à un espace de stockage en ligne indépendant de l'hébergement du site web afin d'accueillir les sauvegardes automatiques du site. A défaut, les sauvegardes seront stockées sur l'hébergement du site web. Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu pour responsable d'une perte de donnée résultant d'une panne de l'hébergeur.
- Contrôler la validité des **sauvegardes** en les testant régulièrement.
- Assurer le **conseil** et l'interface avec l'hébergeur pour ce qui concerne les aspects techniques (ce temps sera décompté du support utilisateur – TMA).

1.2.3 Interventions curatives

En cas d'incident technique, le PRESTATAIRE s'engage à intervenir rapidement pour mener toutes les actions permettant un retour le plus rapide possible à la normale.

En cas de blocage du site non dû à l'hébergement du site ou aux fournisseurs d'accès à Internet, le PRESTATAIRE s'engage à tout mettre en œuvre pour rétablir le site au plus vite en fonction de son calendrier.

Dans le cas d'un problème généré par une modification non standard du fait du CLIENT (ajout/suppression d'extension, modification de fichier en FTP ou SSH...) et non validée par le PRESTATAIRE, l'intervention de remise en conformité sera facturée au CLIENT en fonction de ses tarifs alors en vigueur, après information préalable du CLIENT.

Aucune action susceptible d'engendrer des frais pour le CLIENT ne saurait être engagée sans son accord explicite.

1.2.4 Prestations non comprises

La fourniture de copie de sauvegarde sur support de type CD/DVD au client ne rentre pas dans le cadre du contrat et fera l'objet d'une proposition commerciale complémentaire si le CLIENT en fait la demande.

La création/modification des textes, menu, rubriques, catégories, étiquettes, articles, pages, et autres types d'éléments du site.

La gestion des services contractés auprès d'autres fournisseurs par le CLIENT (par exemple le renouvellement des noms de domaines et autres services).

Plus généralement, toute demande d'intervention ne faisant pas partie des tâches décrites du présent contrat donnera lieu à acceptation d'un devis.

ARTICLE : 3 - PÉRIMÈTRE ET EXCLUSIVITÉ D'INTERVENTION

Seul le PRESTATAIRE désigné par le contrat pourra accomplir la maintenance et les interventions sur la partie technique du site web.

Les éléments constituant le site web peuvent être classés en deux catégories :

1. **Le contenu éditorial** : comprenant les textes, images, médias, etc., les réglages du thème, l'agencement des menus, les catégories, étiquettes, boutons, liens, etc. Parties modifiables en utilisant l'interface standard de WordPress accessible avec les droits d'éditeur.
2. **La partie technique** : comprenant le code de WordPress (PHP, HTML, CSS...) les modèles des pages, les fichiers CSS, les extensions et leur configuration, le thème, etc. Parties modifiables en mode Administrateur, en FTP ou SSH.

Dans l'éventualité où le CLIENT souhaiterait donner accès et autorisation à un tiers pour qu'il effectue des modifications sur la partie technique, le PRESTATAIRE devra préalablement avoir validé l'intervention. Le tiers amené à pratiquer l'intervention devra à cette fin fournir au PRESTATAIRE de façon claire et transparente tous les éléments nécessaires à l'analyse de l'impact sur le site web de l'intervention. Il devra fournir, entre autres, une description écrite et détaillée de l'objet de son intervention.

Le non-respect de ce point pourrait entraîner la résiliation du présent contrat sans qu'il soit possible au CLIENT d'obtenir remboursement du coût de la prestation de maintenance en cours. Cette décision appartiendrait au PRESTATAIRE et aurait une application immédiate dès sa notification par le PRESTATAIRE au CLIENT.

Le temps nécessaire à l'étude d'impact dû aux modifications par un tiers sera facturé au CLIENT au tarif horaire pratiqué par le PRESTATAIRE au moment de l'intervention. Un devis indiquant le temps d'exécution sera communiqué par courriel au CLIENT avant toute exécution.

ARTICLE : 4 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits, patrimoniaux ou moraux, de propriété intellectuelle afférents aux contenus et aux éléments d'information fournis par le CLIENT lui appartiennent en propre, sous réserve de tout droit, patrimonial ou moral, de propriété intellectuelle pouvant appartenir à un tiers et pour lesquels il a obtenu par écrit les cessions de droits ou autorisations nécessaires.

Le présent contrat ne confère au PRESTATAIRE aucun droit de propriété intellectuelle sur le site web et les éléments qui le composent, qui demeurent la propriété entière et exclusive du CLIENT.

Le PRESTATAIRE s'interdit d'utiliser à des fins autres que l'exécution du contrat les écrits, sons, images, séquences vidéos, sous quelque format que ce soit, et également les logiciels, applications, utilitaires et bases de données que le CLIENT aurait lui-même créés ou dont il dispose des droits.

Suite à la résiliation du contrat, quel qu'en soit le motif, le PRESTATAIRE s'engage à assister le CLIENT à récupérer l'intégralité de ses contenus (fichiers et bases de données) pour une utilisation sur un

nouveau système de publication de site web.

ARTICLE : 5 - DIVISIBILITÉ DES CLAUSES

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une quelconque des stipulations du présent contrat n'emporte pas nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations qui conserveront tous leurs effets.

Cependant, les parties pourront, d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

ARTICLE : 6 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le CLIENT s'engage, de bonne foi, à :

- s'assurer d'être en conformité avec les formalités requises par la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL),
- respecter les prescriptions en matière de mentions légales et leur maintien à jour,
- respecter les prescriptions posées par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée par loi 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), à savoir :
 - ne traiter que des données loyalement et licitement collectées,
 - ne traiter les données ainsi collectées que dans le cadre des finalités déterminées, explicites et légitimes,
 - ne traiter que les données adéquates, pertinentes et non excessives au regard de ces finalités. Le CLIENT doit en outre ne traiter que les données exactes et complètes,
 - conserver ces données durant le temps nécessaire à la réalisation de ces finalités.
- prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des données et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non concernés,
- collaborer de bonne foi avec le PRESTATAIRE à la maintenance du site web,
- fournir au PRESTATAIRE les éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de ses prestations, y compris les sources, cahiers des charges et tous documents techniques utiles,
- respecter les lois et règlements applicables, y compris, de façon non limitative, ceux concernant la propriété intellectuelle, la publicité, les concours publicitaires, la protection des consommateurs, la protection des données nominatives et la protection des mineurs,
- fournir au PRESTATAIRE des informations qui ne violent aucune obligation de confidentialité ou de non-divulgateion et qui puissent être utilisées par le PRESTATAIRE librement et sans contrainte dans le cadre de la fourniture des services,
- permettre au PRESTATAIRE de procéder aux tests de fonctionnement du site web,
- payer le prix des services fournis par le PRESTATAIRE,
- payer le prix de tout service complémentaire ou additionnel qu'il pourrait requérir en cours d'exécution du présent contrat et, le cas échéant, rembourser les frais exposés, conformément aux termes du présent contrat,

- fournir au PRESTATAIRE un accès au serveur (ou à la zone appropriée de celui-ci), afin que le PRESTATAIRE puisse procéder à la maintenance du site web, en lui communiquant les codes, identifiants, mots de passe nécessaires,
- préserver la confidentialité des informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat.

Le client est seul responsable du contenu du site Web et des dommages pouvant découler de son utilisation ou de son affichage.

ARTICLE : 7 - CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à considérer comme confidentielles, pendant la durée de la présente convention et après son expiration, toutes informations, commerciales, financières, techniques ou autres, obtenues dans le cadre de son exécution.

Les parties s'interdisent plus particulièrement de communiquer à des tiers autres que leur personnel, strictement concerné par la gestion du site web, toutes informations confidentielles telles que définies précédemment.

Les parties s'engagent à obtenir le respect des mêmes obligations de la part des membres de leur personnel qui auraient connaissance ou qui pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ou par tout autre moyen des informations confidentielles définies précédemment.

ARTICLE : 8 - ÉCHANGES – PREUVES – NOTIFICATIONS

D'accord exprès entre les parties, les échanges entre elles pourront intervenir notamment par messagerie électronique aux adresses de courriel fournies en première page du présent contrat. En cas de changement d'adresse de courriel de l'une ou l'autre des parties, celles-ci devront communiquer leur nouvelle adresse.

Les parties conviennent que l'impression papier d'un courriel permet de prouver valablement la teneur des échanges.

Sans préjudice des dispositions du paragraphe précédent, toute notification devant être faite au titre des présentes le sera :

- soit sous forme de lettre recommandée aux adresses mentionnées en tête du présent contrat,
- soit sous forme de courriel aux adresses indiquées sur la première page du présent contrat.

Les parties mettent en œuvre toutes les mesures de sécurité permettant de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des fichiers courriel adressés par l'internet.

Elles mettent en œuvre, parallèlement, toutes les mesures utiles, tels que pare-feu et antivirus régulièrement mis à jour et correctement paramétrés, pour se protéger de la manière la plus efficace possible contre les intrusions, attaques et propagation des virus afin de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des courriels reçus.

Les parties sauvegarderont par la manière la plus appropriée et la plus sûre possible l'intégralité des messages transmis relatifs à l'objet du présent contrat.

ARTICLE : 9 - LICÉITÉ DU CONTENU DU SITE WEB

Les parties s'engagent à ne mettre en ligne :

- aucune page web conçue dans le but de permettre l'affichage, à l'intérieur d'un cadre (frame), de tout ou partie du contenu d'une ou plusieurs pages d'un autre site, sans avoir obtenu le consentement exprès et préalable écrit du propriétaire de cet autre site en vue de cet affichage,
- aucune page web contenant des fichiers audio, notamment de type MP3 obtenus par reproduction sans autorisation d'œuvres originales,
- aucune page web contenant des fichiers vidéo, notamment aux formats MPEG, AVI, DIVx, ou autres, obtenus par reproduction sans autorisation d'œuvres originales,
- aucune page web contenant des logiciels obtenus par reproduction sans autorisation de logiciels originaux,
- aucune page web contenant un élément susceptible d'être rattaché notamment à la pédophilie, à la zoophilie, à des pratiques caractérisant une atteinte à la dignité humaine, à la haine raciale ou la xénophobie, à la promotion du terrorisme ou de la violence, à la fabrication d'explosifs, à la fabrication ou à la distribution de stupéfiants ou substances illégales ou illicites.

ARTICLE : 10 - DÉCLARATIONS DES PARTIES

1.10.1 Le PRESTATAIRE déclare au CLIENT :

- qu'il possède la capacité et la qualité nécessaire pour s'engager en vertu du présent contrat,
- qu'il fournira ses services de façon professionnelle et efficace en mettant en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution du contrat,
- qu'il n'utilisera, sauf dans le but d'exécuter les obligations prévues dans le présent contrat, aucune information confidentielle du CLIENT, à moins d'avoir reçu l'autorisation préalable et expresse de ce dernier.

1.10.2 Le CLIENT déclare et garantit au PRESTATAIRE que :

- il connaît, directement ou indirectement, le réseau internet, ses caractéristiques, ses limites,
- il s'est assuré que les services fournis par le PRESTATAIRE sont de nature à répondre à ses besoins,
- il sait et a conscience de ce que les transmissions de données sur le réseau internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses,
- il sait et a conscience de ce que les réseaux utilisés sont parfois saturés à certaines périodes de la journée,
- il sait et a conscience de ce que les données circulant sur le réseau internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, d'informations confidentielles ou sensibles est effectuée par lui à ses risques et périls.

ARTICLE : 11 - CONDITIONS FINANCIÈRES

1.11.1 Prix des services

Le tarif du Contrat de Maintenance est précisé dans le devis fourni au CLIENT. (Annexe 1)

1.11.2 Révision annuelle de prix

Le PRESTATAIRE se réserve le droit d'augmenter ses tarifs annuellement le 1^{er} janvier.

1.11.3 Paiement

Le montant TTC de la facture correspondant au devis devra être entièrement réglé dans les 30 jours suivant la prise d'effet du contrat.

L'année suivante, la facture devra être acquittée dans les 30 jours suivant sa réception. Le PRESTATAIRE enverra celle-ci au format PDF par courriel, au plus tard 15 jours avant la date anniversaire du présent contrat.

1.11.4 Modalités de paiement

Modes de paiement : par virement bancaire (le PRESTATAIRE fournira un RIB).

ARTICLE : 12 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ - GARANTIES

En aucun cas le PRESTATAIRE ne saurait voir sa responsabilité engagée, ni ne saurait se voir reprocher l'inexécution de ses obligations du fait de la suspension et/ou de la résiliation du contrat d'hébergement et/ou des noms de domaine du site internet objet du contrat, notamment à la suite du non-règlement des sommes dues en exécution dudit contrat.

En outre, du fait des caractéristiques et limites du réseau internet, que le CLIENT déclare parfaitement connaître, le PRESTATAIRE, dont l'obligation n'est que de moyens, ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment :

- les difficultés d'accès au site web hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes,
- du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son hébergeur ou de ses fournisseurs d'accès.
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du CLIENT, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place,
- les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.
- Indisponibilité des sites web résultant d'une mauvaise manipulation de la part du CLIENT.

Le CLIENT demeure seul responsable du contenu du site Web fourni au PRESTATAIRE et des dommages pouvant découler de son utilisation ou de son affichage.

Le PRESTATAIRE ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, dans la mesure où il n'avait pas connaissance de l'activité illégale de son CLIENT ou de l'information illicite mise à sa disposition par celui-ci, notamment concernant :

- des informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés, directement ou par l'usage d'un cadre

(frame) ou d'un lien hypertexte, sur le ou les sites du client,

- de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées ou reproduites, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client sans accord exprès de leur auteur.

Le CLIENT garantit le PRESTATAIRE de toute condamnation éventuelle à ce titre.

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie, ou consécutive à la survenance d'un cas fortuit ou de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

ARTICLE : 13 - INDÉPENDANCE RÉCIPROQUE

Le PRESTATAIRE est un professionnel indépendant.

Les parties ne sont liées qu'au titre et dans les conditions du présent contrat dont les dispositions ne peuvent nullement être interprétées comme créant ni un quelconque mandat, ni une quelconque subordination, ni une quelconque solidarité entre les parties.

ARTICLE : 14 - EFFET - DURÉE

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature.

Le contrat est conclu pour une durée initiale de 12 mois et il est renouvelable par tacite reconduction, pour une durée identique à celle fixée lors de sa conclusion, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions décrites ci-après.

La dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins un mois avant la fin de la période en cours pour prendre effet à l'échéance de ce terme. Cette résiliation pourra intervenir sans motivation quelconque.

En cas de manquement du PRESTATAIRE ou du CLIENT, à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat, non réparé dans un délai de quinze jours, à compter d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La date de notification de la lettre énonçant les manquements sera celle de la première présentation à son destinataire par les services postaux.

ARTICLE : 15 - DROIT APPLICABLE - LANGUE DU CONTRAT

Le présent contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation. En cas de rédaction du présent contrat en plusieurs langues, seule la version française fera foi.

ARTICLE : 16 - DIFFÉRENDS

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, les contractants conviennent de se réunir dans les 15 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties, ou d'un message électronique signé numériquement.

Si dans ce délai les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le différend sera soumis aux juridictions de droit commun.

Fait en deux exemplaires à : *Reuval*

Le : *03 / 09 / 2022*

Signatures précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord. Lu et approuvé »

Le PRESTATAIRE
Sébastien SERRE

Le CLIENT

*Bon pour Accord
Lu et approuvé*



*Bon pour accord
Lu et approuvé*

p.o. Goutaqui de Louzeaux

Raphaël Maistre

